Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260903-2026_96-DE

MAIRIE
35420 LE FERRE
Tel : 02.99.95.10.33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 2026-N°96

Nombre de Conseillers en exercice : 15 Présents : 9 Votants : 9

L'an deux mil vingt-six, le 27 août à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Louis PAUTREL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 août 2026

Présents : Mr PAUTREL Louis - Mr COQUELIN Ronan - Mr RINFERT Georges - Mme PEAN Michelle - Mr BLIN David - Mme BATTAIS Laëtitia - Mr PAUTREL Sébastien - Mme PERRAGUIN Charlotte - Mr DELORY Adrien.

Absente : Mme DUPREZ Aurore

Excusée : Mme CHALOPIN Virginie - Mme QUINLAN Sophie - Mr BOSSARD Thierry - Mr DAUGUET Valentin - Mme LESENECHAL Floriane

Monsieur RINFERT Georges a été désigné secrétaire de séance.

OBJET :

Bâtiments communaux pour télérelève des compteurs d'eau

Mr le Maire rappelle le déploiement de la télérelève des compteurs d'eau engagée par le Syndicat des Eaux du Coglais. Par délibération du Conseil Municipal n°2026-75 du 02/07/2026, l'assemblée a validé la convention d'occupation du domaine public avec la Société BIRDZ (Véolia Connected Solution) pour l'hébergement des passerelles pour le réseau radio qui permettra de remonter les informations des compteurs d'eau intelligents. La société BIRDZ étant titulaire avec Véolia du contrat de délégation de service public avec le Syndicat des Eaux du Coglais pour la gestion de l'eau potable.

Afin de couvrir toute la commune, et après étude des points hauts, il s'avère nécessaire de d'installer une passerelle sur un des bâtiments communaux. Il est proposé une installation sur le campanaire de l'Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de valider le principe d'installation d'une antenne LW principal sur l'Eglise de Le Ferré en précisant qu'il y aura peu d'impact esthétique.

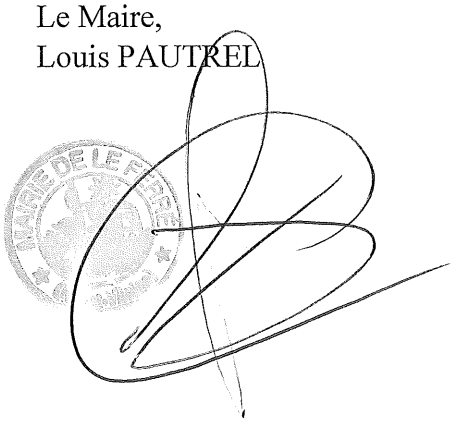
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de :

- PROPOSER l'installation d'une passerelle sur le campanaire de l'Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul de le Ferré,,

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260903-2026_96-DE

- AUTORISER Mr le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Le Ferré, le 03/09/2026
Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Louis PAUTREL



SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355